



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 février 2011

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

D - 20110077

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

***Ville d'Art et d'Histoire. Convention de partenariat entre la
Ville de Bordeaux et l'Association Histoire de Voir.
Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, l'association Histoire de voir sensibilise et initie les publics scolaires et périscolaires à l'urbanisme, à l'architecture, à la sculpture, à la peinture et au patrimoine immatériel. L'association imagine des animations qui mettent en lien l'histoire de la ville, les sites remarquables, les monuments et les collections des musées. En lien avec l'enseignement de l'histoire des arts à l'école, Histoire de voir anime des ateliers en classe et suscite des rencontres avec des professionnels du patrimoine. Acteur des journées européennes du patrimoine, pôle ressource de l'éducation nationale, adhérent et partenaire de l'Office de Tourisme de Bordeaux, Histoire de voir s'attache à mieux faire connaître et apprécier le patrimoine de Bordeaux, inscrit au patrimoine mondial par l'Unesco. L'association a également obtenu de la Ville de Bordeaux, en 2010, le label Famille Plus.

La Ville de Bordeaux, dans le cadre de sa politique de rayonnement patrimonial, et notamment, à travers la convention Ville d'Art et d'Histoire, est attachée à la sensibilisation des jeunes publics à leur environnement architectural et paysager. A ce titre, elle souhaite promouvoir les initiatives mises en place dans ce domaine.

La signature d'une convention entre la Ville et l'association Histoire de Voir a pour objectifs de favoriser le développement d'actions de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine en direction des jeunes publics selon deux grands axes :

- développer des ateliers d'architecture et du patrimoine s'adressant aux scolaires
- mettre en œuvre des actions pédagogiques hors temps scolaire ainsi que des animations pour les familles

Elle porte plus spécifiquement sur la mise à disposition de :

- matériels pédagogiques
 - de ressources documentaires
 - de sites patrimoniaux appartenant à la Ville
- pour des animations jeunes publics.

La formalisation des relations entre la Ville et l'association Histoire de Voir s'inscrit dans le Titre 1 (art. 2) de la convention Ville d'Art et d'Histoire, qui stipule que des ateliers et des visites thématiques seront élaborées pour le jeune public avec les associations actives dans ce domaine. Cette formalisation répond également au besoin essentiel de coordination des actions dans le domaine patrimonial à l'échelle du territoire.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'association Histoire de Voir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

Entre :

L'association Histoire de Voir, sise 9, rue du Muguet, 33320 Eysines
représentée par sa Présidente Madame Catherine BORD
habilitée par délibération du Conseil d'administration
d'une part,

Et :

La Ville de Bordeaux, sise Place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
Représentée son Maire, Monsieur Alain JUPPE
d'autre part,

Préambule

L'association Histoire de voir, fondée et animée par Catherine Bord et Catherine Goniak, historiennes de l'Art, guides conférencières de patrimoine, sensibilise et initie les publics scolaires et périscolaires à l'urbanisme, à l'architecture, à la sculpture, à la peinture et au patrimoine immatériel. L'association imagine des animations qui mettent en lien l'histoire de la ville, les sites remarquables, les monuments, les collections des musées. En lien avec l'enseignement de l'histoire des arts à l'école, Histoire de voir anime des ateliers en classe et sur le terrain, des rencontres avec des professionnels du patrimoine. Acteur des journées européennes du patrimoine, pôle ressource de l'éducation patrimoniale, adhérent et partenaire de l'Office de Tourisme de Bordeaux, au sein duquel les fondatrices de l'association ont initié des animations pour le jeune public depuis 2003, Histoire de voir s'attache à mieux faire connaître et apprécier le patrimoine de Bordeaux, inscrit au patrimoine mondial par l'Unesco. L'association a également obtenu de la Ville de Bordeaux, en 2010, le label Famille Plus.

La Ville de Bordeaux, dans le cadre de sa politique de rayonnement patrimonial, et notamment, à travers la convention Ville d'Art et d'Architecture, est attachée à la sensibilisation des jeunes publics à leur environnement architectural et paysager. A ce titre, elle souhaite promouvoir des initiatives mises en place dans ce domaine.

Article 1 : Objectifs de la convention de partenariat

Cette convention a pour objectif de favoriser le développement d'actions de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine en direction des jeunes publics selon deux grands axes :

- développer des ateliers d'architecture et du patrimoine s'adressant aux scolaires
- mettre en œuvre des actions pédagogiques hors temps scolaire ainsi que des animations pour les familles

Article 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Histoire de voir, selon des modalités de calendrier à définir dans un avenant à la présente convention :

- du matériel pédagogique (3 modules de voûtement architecture gothique / romane, maquette pédagogique d'une travée de cathédrale gothique, 25 paires de jumelles)
- des ressources documentaires (fonds documentaire Ville d'Art et d'Histoire, supports pédagogiques, etc.)
- des espaces pour les animations jeunes publics

A titre exceptionnel, et sous réserve d'un calendrier prévisionnel des animations transmis pour la durée de la convention, l'accès à certains monuments historiques appartenant à la Ville pourra également être envisagé.

Par ailleurs, les participants aux animations labellisées Ville d'Art et d'Histoire réalisées par Histoire de Voir et la Ville de Bordeaux, bénéficieront, s'ils sont titulaires de la carte Bordeaux Ma Ville, d'un tarif préférentiel.

Article 3 : Conditions de mise à disposition

Toute animation utilisant des moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux doit faire l'objet d'un accord express de cette dernière. Un rapport d'activité sera également fourni annuellement à la Ville.

Dans le cas d'une mise à disposition d'équipement, Histoire de Voir s'engage à restituer l'intégralité du matériel à l'issue de chaque animation. Elle s'assure du bon fonctionnement de ce dernier au moment de l'emprunt et au moment de la restitution à la Ville de Bordeaux.

En cas de perte, casse ou dysfonctionnement du matériel pendant le temps de mise à disposition l'association Histoire de Voir est intégralement responsable des dégâts causés et s'engage à remplacer le matériel défectueux sur ses propres deniers pour réparer le préjudice commis.

A ce titre, Histoire de Voir devra souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance destinée à garantir sa responsabilité vis à vis des biens confiés d'une valeur, à titre informatif, de :

- 1.625,80 euros (jumelles)
- 11.750 euros (maquette pédagogique d'une travée de cathédrale gothique)
- 4.000 euros (modules de voûtement architecture romane / gothique)

Toute occupation d'un espace appartenant à la Ville, pour les besoins d'une animation, devra faire l'objet d'un contrat d'occupation temporaire entre l'association Histoire de Voir et la Ville de Bordeaux.

Article 4 : Communication

Toute animation utilisant des moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux devra être labellisée Ville d'Art et d'Histoire et porter l'objet d'une communication de la Ville, qui s'engage à indiquer : « animation réalisée par l'association Histoire de Voir, en collaboration avec la Ville de Bordeaux » et porter le logo de l'association Histoire de Voir.

Toute communication effectuée par l'association Histoire de Voir portant sur une animation utilisant des moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux devra être labellisée Ville d'Art et d'Histoire et porter l'objet d'une communication de la Ville, qui s'engage à indiquer : « animation réalisée par l'association Histoire de Voir, en collaboration avec la Ville de Bordeaux » et porter le logo de l'association Histoire de Voir.

